

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme PARMENTIER Isabelle à Mme DELPORTE Marie-Françoise
M. ARSCHOOT Dominique à Mme DUPONT Valérie
M. BAILLY Claude à M. DEWAILLY Bruno
M. DUCATEZ Marc à M. POULLIER Bernard

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N° 7

JEUNESSE

Attribution des bourses pour le financement BAFA

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 22

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 octobre 2022

Date de réception en préfecture : 28 octobre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

N°7

JEUNESSE

Attribution des bourses pour le financement du BAFA

Préambule

La ville de Sainghin en Weppes, souhaite accompagner les jeunes sainghinois en leur attribuant des bourses pour le financement du BAFA. Ces bourses concerneront des stages théoriques, d'approfondissement ou de qualifications.

Ces diplômes leur permettent de trouver un emploi pendant l'été ou les vacances scolaires, et pour ceux qui le souhaitent, d'entamer un parcours professionnel plus poussé et de faciliter l'accès aux filières professionnelles du social, de l'animation ou de l'éducation.

La campagne de lancement des bourses BAFA se fera essentiellement par une diffusion sur le site web et les réseaux sociaux de la ville et par une communication auprès des partenaires socio-éducatifs de la ville.

Sont communiquées les informations sur les délais de candidature, le lieu de retrait et de dépôt des dossiers à l'accueil de la mairie, ainsi que sur les dates des deux commissions d'attribution (une en janvier et une en septembre).

En contrepartie de ces bourses, les jeunes s'engagent à travailler pour les accueils de loisirs de la commune pendant une durée de 10 semaines,

répartie selon leurs disponibilités sur l'année suivant l'attribution de la bourse durant cette période d'emplois, les jeunes seront rémunérés.

Une convention d'engagement réciproque entre la commune et l'agent bénéficiaire dans le cadre de la mise en place d'une participation financière à sa formation BAFA sera mise en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse, qui nous lie à la caisse d'allocations familiales, cette dernière est amenée à participer aux dépenses engagées par la ville.

Le nombre de bourse attribuée par commissions est fixé à 5 maximums.

Les crédits nécessaires à l'attribution des bourses s'élèvent à 4000euros maximum par année.

Ces bourses prendront la forme d'une participation directement versée aux organismes de formation retenus par la ville et agréé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

La commission d'attribution des bourses est composée de 4 élus et 4 agents des services communaux, qui étudieront les dossiers déposés.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal, d'approuver l'attribution de maximum 10 bourses de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'élire 4 élus qui étudieront les dossiers déposés.

Les candidats proposés sont les suivantes :

■ **La liste « Vivre à Sainghin » :**

- Matthieu CORBILLON
- Natasha ROELENS
- Christophe PIECHEL

■ **La liste « Esprit Village » :**

- Marie-Laurence BARBE

Le conseil municipal proclame donc les élus suivants pour faire partie de la commission d'attribution des bourses BAFA :

- Matthieu CORBILLON
- Natasha ROELENS
- Christophe PIECHEL
- Marie-Laurence BARBE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant les difficultés grandissantes que connaît la collectivité pour recruter des animateurs titulaires du BAFA pour travailler dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Considérant que pour favoriser l'accès des jeunes aux métiers de l'animation, la collectivité propose de mettre en place un dispositif de financement pour l'obtention du BAFA.

Après avoir entendu l'exposé de Mme ROELENS Natasha, conseillère déléguée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une participation financière aux formations BAFA pour les agents recrutés sur des fonctions d'animation en ASLH,
- **D'APPROUVER ET SIGNER** la convention d'engagement réciproque entre la commune et l'agent bénéficiaire dans le cadre de la mise en place d'une participation financière à sa formation BAFA ci-après annexée
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

